

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 350

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AU SYNDICAT MIXTE OPERATION GRAND SITE CITE DE CARCASSONNE

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition du Syndicat Mixte Opération grand Site Cité de Carcassonne, représenté par le Président M. Gérard LARRAT, dont le siège social est au 32 rue Aimé Ramond 11000 CARCASSONNE, le Centre de Congrès.

La présente mise à disposition est consentie pour le 09 Décembre 2021, sous réserve de la réglementation en vigueur.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat de location.

Carcassonne, le 09 DEC. 2021

Le Maire

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211209-decision21350-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021

